

Pollution

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1970)**

Heft 142

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le prophète Davel

Tardivement célébré, Davel reste un personnage historiquement « biaisé ». Héros officiel ou folklorique, le Major a de la peine à s'établir dans la vérité de son témoignage. Figure biblique, il sort tout entier de l'Ancien plutôt que du Nouveau Testament. Saint? Non pas. Prophète.

Les textes de l'« hommage au Major »¹ publié par Morrens à l'occasion du 300^e anniversaire de sa naissance contribuent à maintenir ouvert le débat sur une affaire hors du commun tout en affinant le portrait de l'homme.

La correspondance de Crousaz-baron de Stain replace son entreprise et l'exaspération progressive de son mysticisme dans l'atmosphère et la mentalité du temps. Pour utiliser le jargon d'aujourd'hui, nous pouvons dire qu'au niveau d'une pensée révolutionnaire, la réponse de Davel — seul, sans soutien — apparaît comme « pré-logique ». Un pré-logique qui n'enlève rien à la grandeur de l'acte et que d'autres reconstruiront dans la raison.

Qui sont les héritiers du Major? Qui peut se réclamer de lui? L'Eglise évangélique? L'Armée? (on célébra le 200^e anniversaire de sa mort par un défilé militaire). Les Vaudois? Allons donc. Cherchons plus loin. Deux écrivains ont répondu à cette question. Jacques Chessex: « ... je regarde le Jura. Je n'oublie pas que la sauvegarde de notre autonomie, en 1815, nous la devons au marchandage lamentable qui attribua le Jura à Berne, en compensation, au Congrès de la Restauration. » Plus loin: « Etre fidèle à Davel, aujourd'hui, c'est aussi exiger le Jura libre... »

Gaston Cherpillod: « Je vous salue, Davel, au nom des ouvriers vaudois qui, après cinquante ans de labeur, attendent la mort avec trois cents francs par mois de retraite vieillesse; au nom des paysans vaudois qui sont chassés de leur sol; au nom des travailleurs étrangers qu'on entasse dans des baraques et qui ont deux devoirs; produire et se taire; au nom du poète, puisqu'il ne désespère pas des hommes que vous avez aimés. » Auparavant, l'auteur du « Chêne brulé » avait établi un parallèle avec Camillo Torres.

L'historien Ulrich Im Hof-Piguet semble trancher le débat en faveur du second. Etudiant les raisons qui poussèrent Davel à l'action et celles qui furent à l'origine d'autres soulèvements, il écrit:

« Ces contestations étaient toutes fondées sur le droit historique, sur des lettres patentes d'autrefois ou sur une tradition sacrée. Mais Davel ne se basait pas sur un droit historique de son Pays de Vaud. On aurait peut-être pu évoquer les privilèges du temps savoyard. (...) Davel argumentait sur une base beaucoup plus moderne, sur la base du droit naturel, cette conception juridique devenue actuelle au cours du XVII^e siècle: le gouvernement de Berne était le tyran classique qui avait violé des droits élémentaires de son peuple. »

Davel imaginant un Pays de Vaud libre ou Davel ayant la vision d'un autre homme et d'un autre monde? Davel, prophète.

C. O.

¹ Chez M. Victor Ruffly, 1054 Morrens.

Pollution

Chaque année voit surgir ses mots-fétiches qui envahissent peu à peu la conversation. Cette année c'est le mot pollution qui fait fureur. Les hommes politiques n'échappent pas à ce phénomène, preuve en est les deux exemples entendus à la télévision romande.

Le conseiller d'Etat fribourgeois Pierre Dreyer, lors d'un débat sur le droit d'asile en Suisse, a justifié l'expulsion des deux citoyens brésiliens de la manière suivante: on dépense de 4 à 6 millions pour protéger Cointrin et Kloten contre le terrorisme; laisser s'exprimer ces Brésiliens sur les moyens à utiliser pour combattre leur gouvernement reviendrait au même que d'autoriser les industries à polluer les cours d'eau alors que la collectivité investit pour épurer ces mêmes eaux.

P. Carrard, responsable du mouvement lausannois d'action et de défense, proche de l'Action nationale, déclarait plus simplement, au cours de l'émission « Temps Présents » que la pollution est l'un des résultats de la surpopulation étrangère. Etrange péripétie du vocabulaire. Il semble qu'il y ait même des cerveaux pollués!

Les syndicats et la médecine du travail

Les organisations syndicales avaient peu réagi à la récente démission du Chef du service de médecine du travail de l'OFIAMT pour la Suisse romande, le Dr Luciano Ducrey. Seule « La Lutte syndicale » avait marqué le coup: « Si les autorités ont l'intention de prendre prétexte de ce départ pour remettre en question le maintien du Service de la médecine du travail en Suisse romande, elles se heurteront à la volonté des travailleurs et de leurs organisations syndicales qui n'entendent pas rester passives à l'égard d'une décision qui, en définitive, fait bon marché de la santé des travailleurs. » Et de relever que l'engagement d'un nouveau médecin du travail vaut bien une dérogation dans l'échelle des traitements.

Ces jours, la fédération suisse du personnel des services publics (VPOD) publie, en français et en allemand, une brochure, « Pour une véritable médecine du travail en Suisse », de 70 pages bien présentée et documentée (douze annexes pour les principales dispositions légales applicables, des extraits de recommandations de l'OIT et d'autres renseignements utiles).

Ce travail a été mené à bien par une commission d'experts instituée par la VPOD au lendemain de son congrès de 1967, qui comprenait le Dr Marc Oltramare, le nouveau juge fédéral Alexandre Berenstein, du Prof. Paule Rey et le secrétaire syndical C. Cardinaux. Près de vingt autres experts ont également été consultés.

Après une série d'articles publiés dans « La Lutte syndicale » en 1968-1969, le numéro spécial de mai-juin 1969 de la Revue syndicale suisse, c'est le troisième effort — le plus sérieux et le plus approfondi — fait par les syndicats pour promouvoir en Suisse la médecine du travail.

A nos abonnés

Les abonnements arrivant à échéance à fin 1970 font l'objet d'un avis qui est expédié actuellement. Cependant, nous sommes dans l'impossibilité de faire parvenir à chacun, avant la fin de l'année, un bulletin de versement.

Les abonnés qui le désirent peuvent verser d'eux-mêmes à notre ccp Lausanne 10-155 27 le montant inchangé de l'abonnement, soit Fr. 12.—, ou Fr. 20.— s'ils désirent abonner un ami ou une connaissance. **Changements d'adresse: joindre 50 ct en timbres-poste.**

Tant d'invisibles milliards...

L'économie suisse, nous l'écrivions dans notre cahier II sur le capitalisme, fait preuve d'une exceptionnelle vitesse de croissance. Le moteur, de petite cylindrée, tourne très vite. Le maintien d'un tel rythme de croisière est constamment menacé par le déficit de nos échanges commerciaux avec l'étranger. Ce déficit, nous le compensons par d'importantes rentrées « invisibles »: revenus de placement à l'étranger (intérêts et dividendes), gestion de fortune, transactions sur or et devises, licences, commissions sur les emprunts étrangers...

Ces « invisibles » ont vraisemblablement atteint quelque cinq milliards de francs l'an dernier, que l'UBS commente ainsi: « La balance extérieure des capitaux illustre on ne peut mieux le rôle que joue la Suisse dans le monde de la banque et de la finance. » La fortune suisse à l'étranger est équivalente à celle de l'Allemagne. Elle représente 23 000 francs par habitant, soit sept fois plus qu'aux Etats-Unis et neuf fois plus qu'en Allemagne. Et l'UBS conclut que « les revenus que notre pays enregistre du fait de sa position de centre financier international dépassent considérablement le déficit annuel de la balance commerciale (ce ne sera plus le cas cette année!) et contribuent, dans une large mesure, à la prospérité dont jouit la Suisse. »

Le tableau ci-dessous nous convaincra assurément de l'exactitude de ces propos! Nous laissons songeur l'inégalitaire distribution des richesses qu'implique ces chiffres. Un songe qui devient inquiétude dès que nous embrassons toute la terre. On sent alors combien les prélèvements opérés — même s'ils ne représentent qu'une moindre partie du total, d'ailleurs difficile à estimer — sur la pauvreté des uns permet en toute absurdité d'augmenter encore l'opulence insolente des plus riches.

Il y a d'autres champs d'action politique, mais celui-là demande particulièrement à être cultivé.

Balance extérieure suisse des capitaux

	1960	1966	1969
En milliards de francs			
Fortune suisse à l'étranger	51,5	80,2	143,5
Réserves monétaires	9,9	12,4	13,8
Avoirs des banques	7,8	18,3	44,0
Dépôts à la BRI et effets de la BRI	—	1,1	1,9
Avoirs de la Confédération	1,2	1,1	0,8
Avoirs de la Banque Nationale	—	0,9	1,9
Emprunts obligataires	3,9	6,2	9,5
Crédits de la Confédération	1,2	1,0	0,8
Titres ¹	13,0	15,7	34,8
Détenus par des fonds de placement	—	(2,7)	(3,1)
Détenus par des particuliers	—	(13,0)	(31,7)
Investissements directs ¹	10,0	17,5	27,4
Placements d'assurances ¹	4,5	6,0	7,4
Propriété foncière privée ¹	—	—	1,2
Fortune étrangère en Suisse	21,0	36,4	69,4
Dépôts en banque	7,0	16,9	38,4
En titres suisses ¹	6,0	7,0	13,8
Emprunts, actions et parts de fonds de placement suisses ¹	(5,0)	(5,0)	(9,0)
Souscriptions d'emprunts étrangers ¹	(1,0)	(2,0)	(4,8)
Investissements étrangers directs ¹	1,5	2,0	4,2
Placements d'assurance ¹	3,5	4,5	5,6
Propriété foncière étrangère ¹	3,0	6,0	7,4
Excédent des avoirs suisses à l'étranger	30,5	43,6	74,1

¹ Estimations de l'UBS.

Le bataillon des cadres de Ciba-Geigy

La Feuille officielle suisse du commerce a publié la liste des personnes qui peuvent engager la nouvelle société par leur signature:

20 directeurs, 29 directeurs-adjoints, quelque 100 vice-directeurs et 250 fondés de pouvoir en chifre rond.